



Lettre Mensuelle — Avril 2011

172 rue de Paris Bât central—3ème étage 59000 Lille

Tel : 06.33.22.01.40—Fax : 03.20.21.83.69—Mail : cgt-pjj-nord-pdc@voila.fr—Site : www.cgtpjj.fr

Observatoire des relations sociales et des conditions de travail (Note du 8 novembre 2010)



Ce sont des groupes de travail non paritaires, ils rendent compte aux CTP auxquels ils sont rattachés. Ils auront la charge de contrôler l'application des mesures et d'en vérifier les résultats.

La DIRPJJ Grand Nord met en place l'Observatoire des relations sociales et des conditions de travail.

- Ces observatoires ont quatre objectifs :
 - Dresser des constats communs à l'administration et aux organisations syndicales
 - Analyser les problématiques et dysfonctionnements soulevés
 - Proposer des solutions correctives
 - Evaluer les actions mise en place
- Champs d'intervention des Observatoires :
 - Les conditions de travail, l'hygiène et la sécurité
 - Les réorganisations territoriales et restructurations
 - Les relations sociales
- Rôle et composition de l'Observatoire :
 - Ce sont des groupes de travail non paritaires, ils rendent compte de leurs analyses et préconisations aux CTP auxquels ils sont rattachés. Ils auront la charge de contrôler l'application des mesures et d'en vérifier les résultats.
- Composition de l'Observatoire Inter Régional :
 - Directeur des ressources humaines (DRH)
 - Directeur de l'évaluation de la performance et des affaires financières et immobilières (DEPAFI)
 - Directeur des politiques éducatives et de l'audit (DPEA)
 - Responsable du réseau des ACMO
 - Représentants des organisations syndicales siégeant en comité technique paritaire Inter Régional (CTPIR)

Des experts, tels que le médecin de prévention, l'Antenne Régionale d'Action Sociale (ARAS).. Peuvent être conviés aux réunions.
- Fonctionnement de l'Observatoire :

L'Observatoire Inter Régional peut être saisi par les organisations syndicales, mais aussi, par voie hiérarchique par les AGENTS, les directeurs territoriaux, les directeurs de services et établissements.



ÇA SUFFIT !!!



- Réunions de l'Observatoire :

Au moins trois réunions par an.

CES REUNIONS SONT PORTÉES A LA CONNAISSANCE DES AGENTS DE LA DIR.

Pour information, la première réunion est fixée au 7 avril 2011. Le rédacteur du présent article étant lui-même AGENT de la DIR Grand Nord, n'en a pas été informé ??????

L'administration qui nous régit fixe des règles, qu'elle s'empresse de transgresser dès qu'elle les a écrites !!!

Cette première réunion; fixée le 7 avril 2011, doit permettre d'établir, conjointement, le programme de travail.

L'administration s'étant dispensée d'en informer les agents, vous pouvez saisir la CGT PJJ des sujets, thèmes... que vous souhaiteriez voir abordés lors de ces réunions, afin que cet Observatoire soit le reflet réel des préoccupations des personnels de notre Inter région, et non une énième instance où l'administration prétend faire du dialogue social, en imposant les sujets et surtout pas ceux qui seraient les vôtres, les nôtres.

Enfin, pour vous donner un aperçu de la distance qui sépare notre DIR des préoccupations de ces agents je vous donne ci dessous l'ordre du jour, fixé par la DIR Grand Nord, de la rencontre du 7 avril 2011 :

- Objet et fonctionnement de l'Observatoire.

Surement au cas ou nous aurions des difficultés à lire la note qui décline l'objet et le fonctionnement de l'Observatoire !!

- Programme de travail 2011

Aucune pièce ne figure au dossier, c'est dire les pistes de travail proposées !!! Gageons que celui-ci est à construire !!!

- Les aménagements des postes de travail

Fourniture de quelques tableaux précisant que 21 agents sur 1245 bénéficient d'un aménagement de poste ????????

Notre volonté : Faire de cet Observatoire Inter Régional, un lieu de véritable dialogue social et y porter toutes les préoccupations, quant aux conditions de travail et d'exercice de l'ensemble des personnels de la DIR Grand Nord.

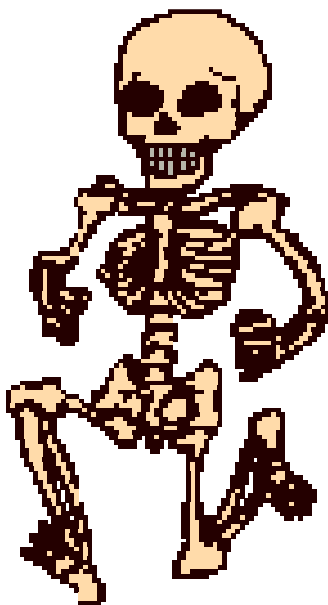
N'hésitez pas à nous informer, à dresser les constats, à porter à notre connaissance les dysfonctionnements.....

Erafp : Vous pensiez cotiser pour une « bonne retraite » ?

Le fonds de pension spolie vos versements.

Pour la deuxième année consécutive le Conseil d'administration de l'Erafp a approuvé une baisse de la valeur future des rentes servies par la retraite additionnelle, qui est le fonds de pension obligatoire sur les primes des fonctionnaires.

La valeur de la rente servie aux futurs retraités se calcule en faisant varier la valeur de service du point, tandis que le nombre de points acquis par les cotisations se calcule en faisant varier la valeur d'achat du point. Le rendement du régime est le rapport entre valeur de service et valeur d'achat. Il est aujourd'hui de 4,08%, c'est à dire qu'un retraité met 25 ans pour retrouver le montant de ses cotisations versées. C'est un rendement faible, inférieur à celui des régimes par répartition, comparable à celui des produits d'assurance-vie.



Une importante baisse :

Le 14 décembre 2010, la majorité du conseil d'administration, composée de représentants des employeurs publics et de personnalités qualifiées, a voté une augmentation des valeurs de service et d'achat du point de + 0,5%, pour une inflation prévue de 1,5%.

En 2010, il en était exactement de même, pour une inflation définitive de 1,5 à 1,6%. Soit une perte de 1% par an. 4,5 millions de fonctionnaires ont acquis depuis 2005 des points pour une valeur totale de 10 milliards d'euros. Pour les deux seules dernières années la valeur de la rente future qui leur sera versée en contrepartie a déjà baissé de 1% en 2010 par rapport à l'inflation, et baissera encore de 1% en 2011.

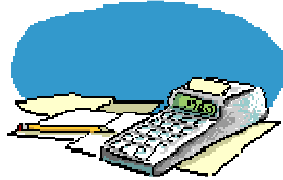
Même si l'Erafp verse aujourd'hui peu de rentes, un capital étant servi à presque tous les retraités qui n'ont pas encore accumulé assez de droits depuis 2005, un tel mécanisme non seulement baisse la valeur des rentes servies, mais de plus organise le décrochage par rapport à l'inflation, et donc impacte la valeur de toutes les rentes à venir.

C'est une façon de baisser les retraites dans un régime par point, qui explique pourquoi la perspective d'un régime de retraite unique par points a de nombreux partisans parmi ceux qui ne veulent pas consacrer plus de ressources au paiement des retraites : Il suffit de manipuler la valeur de service du point et on baisse les retraites servies.



Suite : Erafp : *Vous pensiez cotiser pour une « bonne retraite » ?*

La spoliation, c'est celle des cotisants les plus jeunes par les marchés financiers....



Laisser notre avenir à la merci des marchés financiers ?

L'argument développé est celui de la solidarité intergénérationnelle, les retraités d'aujourd'hui étant censés vivre sur le dos des générations les plus jeunes. Le problème c'est qu'aujourd'hui peu de rentes sont servies à l'Erafp, par contre ce sont les rentes futures déjà financées par les cotisations des générations les plus jeunes qui perdent année après année de leur valeur. La spoliation, c'est celle des cotisants les plus jeunes par les marchés financiers, puisque ce dont il s'agit en réalité – au cas présent - c'est de compenser, par l'abaissement du «rendement», la perte de valeurs des actions, et les risques de perte de valeur sur les obligations d'Etat des pays européens les plus en difficulté sur leur dette.

Parmi les organisations syndicales, seule la CGC a approuvé une telle mesure. On voit bien que, comme ne cesse de le répéter la CGT, il n'y a pas de "bonne gestion" d'un fonds de pension, et que tous ces éléments sont autant d'arguments supplémentaires qui plaident pour la **mise en extinction du RAFF.**

La CGT PJJ Nord Pas-de-Calais



Le Syndicat CGT PJJ Nord Pas de Calais

172 rue de Paris
Bât central - 3ème étage
59000 Lille

Téléphone : 06.33.22.01.40
Télécopie : 03.20.21.83.69
Mail : cgt-pjj-nord-pdc@voila.fr
Site : www.cgtpjj.fr